CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

Epreuve d'admission 2eme épreuve orale : Enseignement de l'éducation physique et sportive

SUJET N°23

Durée: 30 minutes (exposé n'excédant pas 10 minutes suivi de 20 minutes d'entretien)

Compétence: Adapter ses déplacements à un environnement et des contraintes variés **Activités aquatiques**

Références :

- Bulletin officiel de l'éducation nationale hors-série n°3 du 19 juin 2008.
- Bulletin officiel de l'éducation nationale n°1 du 5 janvier 2012.
- Circulaire n° 2011-090 du 7 juillet 2011 parue au Bulletin officiel de l'éducation nationale n°28 du 14 juillet 2011.

Description de la situation :

Dans votre classe de CP, après la première séance d'activités aquatiques, vous avez mis en œuvre pour vos élèves un parcours aménagé afin de développer les capacités motrices suivantes : entrer dans l'eau, s'immerger et se déplacer. A la fin de la séance, plusieurs élèves n'acceptent pas de s'immerger.

Question posée au candidat :

Vous proposerez une séance ayant pour objectif d'amener les élèves « à s'immerger pour réaliser quelques actions simples ».

Justifiez vos choix.